

N°DEC-2023-161

## DÉCISION DU MAIRE

### **SOUS-TRAITANCE À L'ENTREPRISE ART DAN DES PRESTATIONS DE VRD – REVÊTEMENT SOL SPORTIF AU COMPLEXE SPORTIF COTTON DANS LE CADRE DU MARCHÉ N°2023M13 DE TRAVAUX DE RÉALISATION D'UN TERRAIN DE FOOT À 5 ET D'UN TERRAIN MULTI-SPORTS AU COMPLEXE SPORTIF COTTON**

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant, pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU le marché n°2023M13 de travaux de réalisation d'un terrain de foot à 5 et d'un terrain multi-sports au complexe sportif COTTON, notifié le 27 juillet 2023 ;

Vu la demande de l'entreprise TECHNIFENCE du 1<sup>er</sup> août 2023, sollicitant de pouvoir sous-traiter la partie des travaux relative aux prestations de VRD – revêtement sol sportif au complexe sportif COTTON, du marché n°2023M13, dont elle est l'attributaire, au profit de l'entreprise ART DAN ;

## D É C I D E

**Article 1<sup>er</sup>** : L'acte de sous-traitance relatif aux prestations de VRD – revêtement sol sportif au complexe sportif COTTON, du marché n°2023M13 « Travaux de réalisation d'un terrain de foot à 5 et d'un terrain multi-sports au complexe sportif COTTON », attribué à l'entreprise TECHNIFENCE et sous-traité désormais à l'entreprise ART DAN, est accepté.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à passer le présent marché de sous-traitance avec ladite entreprise et à signer toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

**Article 2** : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 16 août 2023.

Pour le Maire par délégation,  
la 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire  
Virginie DOUET-



Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le **22 AOUT 2023**  
Et de sa publication le **22 AOUT 2023**

*Pour le Maire et par délégation :*  
La Directrice Générale des Services  
Nathalie BOURGEOIS